

## Validation des acquis pour la formation CAS FEE

---

La validation des acquis par dossier est la prise en compte des compétences issues de l'expérience professionnelle et extra-professionnelle d'une personne en vue d'obtenir un titre officiel. Dans le cas présent, il s'agit de la validation d'un ou de plusieurs modules du CAS FEE.

Pour choisir la validation des acquis, le candidat doit, en principe, avoir une expérience professionnelle en tant que FEE répartie sur au moins 5 années scolaires et avoir accompagné au moins 3 stagiaires.

### Attestation d'un module :

---

A noter qu'il y a trois voies possibles pour obtenir l'attestation d'un module :

- **Par le suivi des cours du module** : 80% de présence,
- **Par équivalence** : fournir des certificats / attestations de formation jugées équivalentes,
- **Par validation des acquis** : démontrer les compétences en lien avec un module, sur présentation d'un dossier ciblé, permettant l'analyse et l'évaluation desdites compétences.

Le candidat peut définir sa voie pour chaque module. La durée de validité d'une reconnaissance de validation des acquis modulaire est, en principe, de 5 années.

Le CAS est remis une fois que toutes les attestations modulaires valables sont réunies.

**Ce qui suit ne concerne que la voie de la validation des acquis.**

### Quelle démarche suivre pour que mes compétences soient validées?

---

1. Prendre connaissance des compétences requises, des objectifs, des contenus et des modalités de la formation que vous trouverez dans le document intitulé *Brochure de présentation de la formation*. <https://www.hep-bejune.ch/fr/Formations-continues/Formations-postgrades/CAS/Formateur-en-etablissement-FEE.html>
2. Définir le ou les module-s dont vous estimez posséder la compétence globale.
3. Réaliser une démarche d'analyse de vos activités et compétences acquises lors d'expériences professionnelles et extraprofessionnelles. Cette analyse se fait en lien avec le référentiel de compétences de la formation visée que vous trouverez dans le document intitulé *Brochure de présentation de la formation*. <https://www.hep-bejune.ch/fr/Formations-continues/Formations-postgrades/CAS/Formateur-en-etablissement-FEE.html>
4. Présenter un dossier ciblé par lequel vous exposez, dans un premier temps, pour chaque compétence, vos expériences, activités, acquis. Vous démontrerez par des exemples ou pièces justificatives les compétences illustrant que vous n'avez pas à suivre ce module.

5. Dans un deuxième temps, pour chaque compétence, exposez en lien avec le référentiel de compétences de la formation visée, les savoirs, savoir-faire et savoir-être développés lors des expériences, activités et acquis mentionnés lors de la phase précédente. Vous démontrerez par des exemples ce que vous mettez ou mettrez en œuvre en tant que FEE en relation avec le module auquel vous faites référence.
6. Le dossier est à envoyer à : HEP – BEJUNE, *Formation continue et postgrade, CAS FEE VAE, Ch. de la Ciblerie 45, 2503 Biemme. Une version électronique est à envoyer à la ou au responsable de projet <https://www.hep-bejune.ch/fr/Formations-continues/Formations-postgrades/CAS/Formateur-en-etablissement-FEE.html>*
7. Pour l'élaboration de votre dossier ciblé, vous pouvez obtenir un appui en vous adressant à la ou au responsable de projet <https://www.hep-bejune.ch/fr/Formations-continues/Formations-postgrades/CAS/Formateur-en-etablissement-FEE.html>
8. La décision de validation sera prise par la ou le responsable de projet. Si nécessaire, celui-ci ou celle-ci pourra mobiliser l'expertise de la formatrice ou du formateur en charge du module.

### **Avez-vous encore des questions quant à la démarche de validation ?**

Si, après avoir lu attentivement ces informations, vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à la ou au responsable de projet <https://www.hep-bejune.ch/fr/Formations-continues/Formations-postgrades/CAS/Formateur-en-etablissement-FEE.html>